

En avril de cette année, le Vietnam a demandé au Canada de faire partie d'un organisme international de maintien de la paix ayant pour but de superviser le retrait de ses troupes du Cambodge. À cette période, le Canada avait informé le Vietnam qu'il envisagerait de faire partie d'un tel organisme à certaines conditions, à savoir : que celui-ci ait le plein appui de toutes les parties au différend; que son mandat soit bien défini, que la durée de sa participation soit limitée; que les ressources exigées soient raisonnables et surtout, qu'il soit prouvé que cette mesure fait partie d'une solution globale et efficace au problème cambodgien.

Il est particulièrement important d'établir avec précision de quelle autorité relèverait toute commission de maintien de la paix. Le Canada est d'avis que les Nations Unies devraient être investies de cette autorité. En outre, les responsabilités financières relatives à toute force de maintien de la paix doivent être clairement définies.

M. Clark se réjouit à l'idée de participer à la Conférence. "Le Canada, a-t-il déclaré, a pris part aux opérations de maintien de la paix en Indochine de 1954 à 1973. Malheureusement, il y a eu des difficultés vers la fin en raison de certaines lacunes dans le mandat des commissions concernées. Le Canada, a-t-il poursuivi, a accueilli 130 000 réfugiés indochinois. J'espère que la Conférence permettra de réaliser des progrès importants vers une solution durable et je suis sûr que le Canada peut apporter une contribution appréciable à cet effet."